

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.



Aperçu

1. État des lieux	2
2. Généralités	2
3. Ecoles et gardes enfants.....	3
4. Restaurants, cafés, bars	4
5. Magasins.....	4
6. Professions dites de contacts	6
7. Secteur loisirs	6
8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe	7
9. Églises et communautés religieuses.....	8
10. Transports publics	9
11. Entreprises.....	10
12. Groupes vulnérables	10
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales.....	11
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine	11
15. Stratégie de Vaccination	14
16. Citoyens.....	16
17. Frontières	17
18. Collaboration transfrontalière	19
19. Législation et réglementation adaptées à COVID-19	20
20. Recherches en cours	21

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
1. État des lieux		
<p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de/);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Siensano (https://covid-19.sciensano.be/)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)</p>
2. Généralités		
<p>Les mesures sont prises par le président de la région de sécurité sur la base du niveau de risque par région de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 "Vigilant" : 50 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par semaine (valeur du signal : 7 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par jour). - Niveau 2 " Inquiétant " : >50, mais 150 résultats positifs pour 100 000 habitants par semaine - Niveau 3 "Grave" : >150, mais 250 résultats positifs pour 100.000 habitants par semaine - Niveau 4 : "Très sévère" : >250 résultats positifs pour 100 habitants par semaine. <p>Dès que le niveau 4 s'applique dans plusieurs régions de sécurité, les mesures s'appliquent au niveau national. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité.</p> <p>Les mesures de niveau 4 s'appliquent actuellement à l'ensemble des Pays-Bas, le confinement partiel. Toutefois, le 14 décembre, il a été décidé qu'un</p>	<p>NRW peut déclarer Kreise ou les municipalités une zone à risque (>35 nouveaux cas de corona par jour pour 100 000 habitants). Ces Kreise ou municipalités doivent alors prendre des mesures supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau à risque 1 : >35 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Niveau à risque 2 : >50 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Particulièrement extrême : >200 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours <p>Des mesures plus strictes seront appliquées dans toute l'Allemagne à partir du 2 novembre.</p> <p>Des mesures plus strictes sont applicables dans toute l'Allemagne à partir du 2 novembre. Le 25 novembre, le gouvernement fédéral et les Länder ont décidé de les resserrer partiellement à partir du 1er décembre et d'y renoncer vers la période de Noël. Le 2</p>	<p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4</p> <p>A partir du 1er décembre, le confinement renforcé du 2 novembre a été légèrement assoupli. Ces mesures s'appliquent jusqu'au 15 janvier 2021 et seront évaluées au début du mois de janvier.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>confinement complet s'appliquerait du 15 décembre au 19 janvier 2021 au moins. Une conférence de presse aura lieu le 12 janvier avec des informations sur la situation après le 19 janvier. Si le nombre de retraits de CI par jour tombe à environ 10, les mesures possibles pourraient alors être assouplies.</p> <p>À partir du 1er décembre, les mesures de la loi temporaire COVID-19 entreront en vigueur, ce qui rendra obligatoire le port d'un masque buccal en lieu de la recommandation actuelle.</p>	<p>décembre, il a été décidé de prolonger cet arrêt partiel jusqu'au 10 janvier 2021. Toutefois, un confinement total a été annoncé le 13 décembre, du 16 décembre au 10 janvier 2021. Selon le niveau de danger, des mesures doivent être prises au niveau local (stratégie hotspot). La prochaine rencontre aura lieu le 5 janvier 2021.</p>	<p>Le Comité consultatif a décidé d'une stratégie de gestion de la santé : une phase de déclin avec des mesures strictes (au moins jusqu'au 15 janvier) et une phase de gestion avec des protocoles par secteur, différenciés selon le niveau d'alerte. Un certain nombre de mesures supplémentaires ont été promulguées le 18 décembre, notamment pour assurer le respect de ces mesures.</p>
<p>3. Ecoles et gardes enfants</p>		
<p>Les règles suivantes s'appliquent à l'ensemble des Pays-Bas:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écoles sont physiquement fermées du 16 décembre au 17 janvier 2021 au moins et offrent principalement un enseignement à distance ; - Les services de garde d'enfants et de soins extrascolaires sont également fermés pendant cette période, à l'exception des parents exerçant une profession essentielle (soins, transports publics, police, etc.) ; - Des exceptions peuvent être faites pour les élèves et étudiants vulnérables ; - Enseignement primaire : les élèves ne sont pas tenus de garder une distance de 1,5 mètre entre eux ou avec le personnel enseignant. Les adultes doivent cependant garder une distance de 1,5 mètre. - Enseignement secondaire : seuls l'enseignement pratique, les cours pour les étudiants en examen et les examens scolaires sont autorisés. Il n'existe pas de règle de distance de 1,5 mètre pour les élèves de l'enseignement secondaire mais 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les enseignants et le personnel des crèches pourront se faire tester volontairement tous les 14 jours à partir du 3 août.</p> <p>Pendant la période de confinement à partir du 16 décembre, les écoles fermeront autant que possible. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il existe encore des cours d'éducation physique pour les classes 1 à 7, à partir du classe 8, il y a en principe un enseignement à distance. La scolarité obligatoire s'applique, mais il n'y a pas d'obligation de fréquentation : le choix est laissé aux parents. Les services de garde d'enfants restent également ouverts, mais il est demandé de toute urgence de rester à la maison si possible.</p> <p>A partir du 23 octobre (et jusqu'à la fin de l'année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masques buccaux obligatoires pour les élèves de 10 ans et plus 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moyen d'un code de couleur, la politique en matière d'éducation est adaptée. - Enseignement secondaire : un maximum de 50% d'enseignement de contact pour les élèves de deuxième et troisième année. - Enseignement supérieur : enseignement à distance. - Les enseignants se réunissent en ligne ; il en va de même pour les journées d'études pédagogiques. - Les crèches (0-3 ans) restent ouvertes. <p>Cela s'applique au moins jusqu'au 15 janvier 2021. Une évaluation aura lieu au début du mois de janvier.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>cette règle s'applique au et entre les membres du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement professionnel supérieur et universités : Seuls les examens et les stages pratiques sont physiquement possibles. <p>En cas de présence physique, tous les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur et universités, portent un couvre bouche-nez en dehors des cours. Dans des situations spécifiques : également dans les salles de classe.</p>	<p>dans les bâtiments scolaires et sur les terrains de l'école ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masques buccaux obligatoires dans les écoles secondaires ; - masque buccal non obligatoire en classe de primaire. - Des règles strictes s'appliquent à l'aération régulière des salles de classe pendant les cours et les pauses. - Les lycées et les universités doivent passer à l'enseignement digital. - Seuls les examens qui ne peuvent pas être reportés ou les cours pratiques peuvent avoir lieu physiquement. Les bibliothèques ne peuvent accorder des prêts que pour les examens prévus. <p>Les voyages scolaires sont interdits. Les vacances de Noël sont avancées au 19 décembre.</p>	
4. Restaurants, cafés, bars		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, 22h00 s'applique à partir du 14 octobre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'exception des pompes funèbres, cantines d'entreprise, services offerts aux patients et aux visiteurs dans les centres de soins et les aéroports ferment après le contrôle de sécurité. - Les hôtels restent ouverts, mais les restaurants d'hôtels ferment le 15 décembre - Les plats à emporter restent ouverts. Pas de vente et de livraison d'alcool après 20 heures. - Dans les lieux ayant une fonction combinée, la partie avec la fonction d'accueil se ferme 	<p>En Allemagne, les dispositions suivantes s'appliquent à partir du 2 novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les restaurants, bars, boîtes de nuit et cafés sont fermés. - Les repas peuvent toujours être emportés (le port d'un masque buccal est obligatoire). - Les séjours en hôtel sont interdits, sauf pour les voyageurs d'affaires strictement nécessaires. - Il est prévu que les restrictions restent en place jusqu'au début du mois de janvier et qu'un réexamen ait lieu avant Noël. 	<p>Pour l'ensemble de la Belgique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cafés et restaurants sont fermés. - La vente à emporter des repas est possible jusqu'à 22 heures. L'interdiction d'alcool s'applique à partir de 20 heures. - Les hôtels et les B&B restent ouverts, mais les restaurants et les bars ferment. Les repas peuvent être consommés dans la chambre.
5. Magasins		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'applique : Avec la confinement du 16 décembre, tous les magasins non</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les magasins sont ouverts, à partir du 1er décembre, les

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - Du 15 décembre au 19 janvier 2021 au moins, tous les magasins non essentiels sont fermés ; - Les commerces de première nécessité, axés sur les produits de première nécessité, restent ouverts, tels que les supermarchés, les stations-service, les pharmacies, les opticiens et les magasins à l'extérieur pour les arbres de Noël ; - Un marché n'est autorisé à avoir des étals que pour les produits de première nécessité ; - Les magasins sont autorisés à livrer, car les magasins de bricolage sont également autorisés à proposer un pick-up. Ce dernier point ne s'applique pas aux autres magasins non essentiels ; - La vente d'arbres de Noël et de fleurs à l'extérieur est autorisée ; - À partir du 1^{er} décembre obligation de porter des masques buccaux dans les magasins également lorsque l'on passe d'un magasin à l'autre ; - Les magasins ferment au plus tard à 20 heures. Les soirées d'achat seront supprimées. - Les supermarchés et autres magasins vendant des produits alimentaires sont exclus. - Interdiction d'alcool entre 20h et 7h du matin. Cela s'applique à la vente, à la livraison et à la consommation dans l'espace public. - Heures d'ouverture spéciales pour les personnes avec un santé fragile - Dans le commerce de détail, des accords sont conclus sur le strict respect des protocoles. S'il y a trop de monde ou si les règles de base ne sont pas respectées, un lieu (ou une partie d'un lieu) peut être fermé. L'application de la loi est renforcée. 	<p>essentiels seront fermés jusqu'au 10 janvier 2021. Pour les commerces de première nécessité, les mesures existantes continueront à s'appliquer : (1 personne par 10m² pour les surfaces de vente de < 800 m², 1 personne par 20 m² pour les surfaces de vente de plus de 800 m²).</p> <p>Obligation de porter un masque buccal dans les magasins. Un masque en tissu suffit. À partir du 1er décembre, cette obligation s'appliquera également aux magasins, en file d'attente et aux parkings. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Ces mesures seront plus strictement appliquées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie à partir du 14 décembre.</p> <p>Afin de mieux répartir le nombre de visiteurs, les magasins peuvent ouvrir les dimanches 29 novembre, 6/13/29 décembre et 3 janvier de 13h à 18h pendant la période de Noël.</p> <p>À partir du 14 octobre, le port du masque buccal est obligatoire dans la ville d'Aix-la-Chapelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans certaines zones piétonnes - Sur les marchés <p>- Si, pour des raisons médicales, il n'est pas possible de porter un masque buccal, un certificat médical doit être fourni.</p>	<p>magasins non essentiels rouvrent également</p> <ul style="list-style-type: none"> - La distance sociale doit être garantie, la désinfection obligatoire des mains et un maximum d'un client par 10m² peut faire ses achats pendant 30 minutes au maximum (à l'exception des centres commerciaux) ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire et les clients doivent venir faire leurs achats seuls (à l'exception des mineurs ou des personnes nécessitant des soins) ; - À partir du 1er décembre, tous les marchés (y compris les marchés non essentiels) peuvent être rouverts et tous les produits peuvent être à nouveau offerts. Il est obligatoire de porter un masque buccal à une distance de 1,5 m de distance et aucune nourriture ou boisson ne peut être consommée ; - Les soldes ou les actions de remise sont interdites ; - Les magasins de nuit ferment à 22 heures ; - Une interdiction de la vente d'alcool entre 20h et 5h.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
6. Professions dites de contacts		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p>Les coiffeurs, esthéticiens et autres entreprises exerçant des professions dites de contact sont fermés du 15 décembre au 19 janvier 2021 au minimum. Les professions médicales telles que les dentistes, les logopédistes, les kinésithérapeutes et les vétérinaires sont exclues. À partir du 1^{er} décembre il est obligatoire de porter un masque buccal, tant par le prestataire de services que par le client. Le masque buccal peut être retiré dès que le client dispose d'un siège fixe. Le travail doit être effectué dans la mesure du possible à une distance de 1,5 mètre et le travail doit être effectué sur rendez-vous.</p>	<p>Mesures pour RNW à partir du 16 décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les spécialistes de la beauté, les salons de massage et les studios de tatouage ferment. Les salons de coiffure fermeront également le 16 décembre, maintenant que toutes les professions de contact non médicales doivent fermer ; - Les traitements médicalement nécessaires, tels que la kinésithérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie, se poursuivent. Cela s'applique également aux traitements de pédicure. - Les salons de coiffure restent également ouverts. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professions de contact non essentielles (non médicales) restent temporairement fermées jusqu'au 15 janvier ; - Le service à domicile est également interdit ; - Les professions de contact médical restent ouvertes, dans des conditions de distanciation sociale maximale, à raison d'un client par 10m², sur rendez-vous uniquement et avec port d'un masque buccal.
7. Secteur loisirs		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, du 15 décembre au 19 janvier 2021 au moins, tous les lieux ouverts au public sont fermés y compris les musées, théâtres, cinémas, piscines, zoos et bibliothèques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le retrait des livres à la bibliothèque reste possible sur réservation ; - Les centres de quartier restent ouverts pour les services aux personnes vulnérables ; - Les lieux de services aux entreprises et les lieux d'administrations publiques restent également ouverts. - Des expérimentations locales et spécifiques dans le secteur de la culture, du sport et des événements auront lieu à la mi-janvier. - Visite à domicile de 2 personnes maximum, et de 1 groupe maximum, par jour, de ménages différents. 	<p>En Allemagne, les dispositions suivantes s'appliquent en novembre et décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les théâtres, les salles de concert, les foires, les cinémas, les parcs d'attractions, les salles de jeux et les bureaux de paris resteront fermés ; - Les rencontres de divertissement sont également interdites. - Dans tous les espaces publics accessibles au public, l'obligation de porter un masque buccal et nasal s'applique. Cela s'applique également à certains endroits en plein air où la distance ne peut être garantie pendant une période plus longue. Ceci est déterminé au niveau local. <p>Pour Noël, il a été décidé que les restrictions de contact peuvent être étendues par les Länder si les taux d'infection le</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les établissements du secteur culturel, festif, sportif, récréatif et événementiel sont fermés y compris les discothèques, les parcs d'attractions, les zoos et les cinémas ; - Les piscines, à l'exception des piscines subtropicales, et les musées peuvent rouvrir le 1^{er} décembre ; - Les parcs de vacances et les campings ferment le 3 novembre ; - Les répétitions sont également interdites, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans inclus ; - Les terrains de jeux de plein air et les espaces extérieurs des parcs naturels et des musées en plein air sont ouverts ; - Les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques restent ouvertes, masque buccal obligatoire ;

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- A l'extérieur : groupe de 2 personnes maximum de ménages différents.</p> <p>À partir du 1er décembre, le port du masque buccal est obligatoire dans les espaces publics intérieurs, les gares et les aéroports, sauf si l'on dispose d'une place assise ou debout fixe. Pour les endroits qui sont en partie couverts et en partie à l'air libre, la recommandation de porter des masques de protection s'applique aux parties où il y a un auvent.</p> <p>En ce qui concerne les lieux qui ont des emplacements à la fois intérieurs et extérieurs (tels que les gares, mais aussi les zoos et les parcs d'attractions), il est conseillé de mettre et d'enlever le masque buccal le moins possible, même si les visiteurs sont à l'extérieur.</p> <p>Pour Noël (24, 25 et 26 décembre), le nombre de personnes sera porté à un maximum de 3 visiteurs par jour, à l'exclusion des enfants jusqu'à 13 ans.</p> <p>Cette extension ne s'applique pas à la veille du Nouvel An et il existe également une interdiction des feux d'artifice, qu'ils soient vendus, possédés ou cédés.</p>	<p>permettent. Ensuite, 4 proches peuvent être admis en dehors du ménage, même si cela signifie que plus de 2 ménages ou 5 personnes se retrouvent ensemble à l'exception des enfants jusqu'à 10 ans.</p> <p>Pour le Nouvel An, il a été décidé d'interdire la vente de feux d'artifice et de décourager et d'interdire le déclenchement de feux d'artifice sur les places très fréquentées.</p> <p>Le rassemblement est interdit.</p>	<p>- Les institutions culturelles ne peuvent être ouvertes qu'aux enfants âgés de 12 ans au plus pour l'école ou l'apprentissage. 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de rassemblement (max. 4 personnes ensemble à l'extérieur) et forte recommandation pour le masque buccal.</p> <p>Pour Noël, les règles continuent de s'appliquer (1 contact câlin), un petit assouplissement concerne les célibataires : ils sont autorisés à inviter 2 personnes en même temps.</p> <p>Pour le Nouvel An, le couvre-feu continuera de s'appliquer et il y aura une interdiction générale de la vente et du déclenchement de feux d'artifice.</p>
8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, du 15 décembre au 19 janvier 2021 au minimum, toutes les infrastructures sportives couvertes, saunas, piscines, sex-clubs, etc. seront fermées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports individuels avec 1 personne maximum, à 1,5 mètres. Les leçons de groupe se poursuivent à nouveau. - Les enfants jusqu'à 17 ans sont exclus mais ils ne sont autorisés à faire du sport qu'en plein air. 	<p>En Allemagne, les dispositions suivantes s'appliquent à partir du 2 novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les piscines, les saunas, les centres de fitness et les bordels sont fermés ; - Les sports individuels ne peuvent être pratiqués que seuls, en couple ou avec des personnes du même ménage. Cela s'applique aux centres sportifs privés et publics ; 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de toutes les facilités dans le secteur des sports et des loisirs. - Les espaces sportifs ne peuvent être ouverts qu'aux enfants jusqu'à 12 ans inclus pour l'école ou le gouvernement, aux athlètes professionnels pour l'entraînement ou les compétitions.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cours en groupe - Pas de concours. - Les sportifs de haut niveau et les footballeurs de la division d'honneur et de la première division sont exclus - Pas de public dans les sports. À partir de la mi-janvier, des expérimentations contrôlées se tiendront avec public. - Fermeture des cantines sportives, des douches et des vestiaires. - Les professions de contact doivent être fermées, sauf les professions médicales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le sport amateur est supprimé ; - Les associations ne sont pas autorisées à exercer/donner des trainings ; <p>Les compétitions sportives professionnelles ne peuvent avoir lieu que sans spectateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties extérieures des infrastructures sportives restent ouvertes. - L'ouverture des pistes de ski, des pistes de ski de fond et des centres de ski est interdite. - 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de montage et forte recommandation de porter un masque buccal
9. Églises et communautés religieuses		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre a passé des accords avec les communautés religieuses sur la base desquels il est conseillé d'admettre un maximum de 30 personnes par service et de s'abstenir de chanter. - Il n'y a pas d'obligation juridique de porter un masque buccal. - À partir du 19 novembre, un maximum de 100 personnes seront admises aux funérailles. - Pour les mariages, il y a un maximum de 30 personnes. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie:</p> <p>Les messes et les rencontres religieuses seront à nouveau autorisées à partir du 1er mai 2020.</p> <p>Toutefois, les services ne sont autorisés que si les conditions sont remplies : 1,5 mètre de distance, port obligatoire d'un masque buccal, interdiction de chanter (également sur les places) et enregistrement obligatoire lorsque le nombre de visiteurs sont nombreuses.</p> <p>Un dialogue aura lieu sur les réductions de contacts. Les grandes rencontres doivent être évitées.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maisons de prière sont ouvertes y compris pour les services religieux; - Les mariages, les funérailles et les crémations, ainsi que la pratique collective du culte ou des services religieux non confessionnels peuvent se poursuivre. - Un maximum de 15 personnes, à l'exclusion des enfants jusqu'à 12 ans inclus, ainsi que le fonctionnaire et la personne responsable ne sont pas comptés. - Uniquement dans les bâtiments désignés, à 1,5 m et 1 personne par 10 m² ; - Le port obligatoire d'un masque buccal et d'autres équipements de protection est recommandé. - Le contact physique entre personnes ou avec les mêmes objets par des personnes différentes est interdit.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
10. Transports publics		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les transports publics et les taxis, il est obligatoire de porter un masque buccal également dans les bâtiments de la gare ; - En raison du taux d'occupation plus faible, l'horaire des transports publics a été légèrement réduit ; - Voyager le moins possible uniquement en cas de nécessité ; - Restez autant que possible à votre adresse de vacances, lorsque vous êtes en vacances - Limiter le nombre de voyages et éviter les foules - Suivez les conseils du gouvernement en matière de voyages à l'étranger - Conseil urgent : ne faites pas et ne réservez pas de voyages à l'étranger avant la mi-mars, sauf en cas de stricte nécessité. La partie caribéenne du Royaume est ainsi considérée comme étant à l'intérieur des terres. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie:</p> <p>À partir du 27.04.2020, le port d'un masque buccal dans le transport public sera obligatoire dans tous les Länder allemands. Un embout buccal en tissu suffit. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Dans le train, les places disponibles sont limitées en raison de la distance suffisante. Toutefois, la capacité sera augmentée.</p> <p>Pour l'ensemble de l'Allemagne, il est recommandé de limiter au maximum les déplacements. Tous les voyages professionnels et privés qui ne sont absolument pas nécessaires ne sont pas recommandés. Il est expressément recommandé de ne pas partir en vacances au ski avant le 10 janvier 2021 au moins.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transports publics fonctionnent comme d'habitude, aux heures de pointe, les transports publics seront élargis cependant, la distanciation sociale doit être garantie avec 1,5 mètres de distance); - Conseil : se limiter aux déplacements nécessaires ; - Pour les personnes de 12 ans et plus, il est obligatoire de porter un masque buccal dans les transports publics. - Il est possible de voyager en Europe, mais des conseils aux voyageurs s'appliquent : vert, orange (clair) et rouge. Au retour d'une zone orange, une recommandation de quarantaine de 10 jours s'applique, au retour d'une zone rouge, une obligation de quarantaine s'applique. <p>À partir du 23 octobre, chaque autorité veillera, dans le cadre de ses responsabilités, à ce que la capacité des transports publics aux heures de pointe soit optimale afin d'éviter les encombrements.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
11. Entreprises		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, les conseils urgentes suivantes s'appliquent :</p> <p>Travaillez à la maison, à moins qu'il n'y ait vraiment pas d'autre moyen. Cet appel est également adressé aux employeurs, afin de permettre le travail à domicile.</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie:</p> <p>Les employeurs sont priés de voir si les bâtiments de l'entreprise peuvent être fermés du 16 décembre au 10 janvier 2021 par le biais de vacances d'entreprise ou de solutions de travail à domicile.</p> <p>Les entreprises doivent prendre des mesures d'hygiène pour protéger les employés et, si possible, faire travailler les employés à domicile. Un masque buccal et nasal doit être porté sur le lieu de travail, sauf sur le lieu de travail lui-même où une distance de 1,5 mètre peut être maintenue.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p>A partir du 2 novembre 2020 : le télétravail est obligatoire, sauf si la nature du travail ne le permet pas. Si cela n'est pas possible, des mesures de distance sociale et d'hygiène ainsi qu'une obligation de port d'un masque buccal doivent être respectées. Pour ce groupe, l'employeur doit également fournir un document ou une preuve de la nécessité de sa présence.</p> <p>Le contrôle de l'application sera plus strict à partir du 21 décembre.</p>
12. Groupes vulnérable		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales ; - diabétiques ; - avec système immunitaire affaibli ; - l'infection HIV <p><u>Conseil à partir du 29 avril</u> : les personnes âgées indépendantes de plus de 70 ans peuvent recevoir régulièrement la visite d'une ou deux personnes à condition que ce sont toujours les mêmes personnes. En cas de détection d'une infection dans une maison de soins, les résidents et le personnel sont testés chaque semaine. Le personnel reçoit plus d'équipements de protection.</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie les groupes suivants sont considérés comme vulnérables:</p> <p>Personnes âgées de 50 à 60 ans ou plus souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladies cardiaques, hépatiques, pulmonaires ou rénaux ; - Les diabétiques ; - Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ; - Les patients atteints de cancer <p><u>Conseil</u> : Il n'est généralement pas recommandé de rendre visite aux groupes vulnérables. Le 16 novembre, il a été souligné que les groupes vulnérables ne peuvent être visités que s'ils ne présentent aucun symptôme et si, ces derniers jours, ils n'ont pas été exposés à un risque particulier.</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique les groupes suivants sont considérés comme vulnérables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes de plus de 65 ans; - Les diabétiques; - Les personnes ayant un cœur, un poumon ou les maladies rénales; - Enfants de moins de 6 mois ; - Les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli <p><u>Conseil</u> : Les résidents des maisons de repos et de soins, les personnes handicapées et les célibataires isolés ou incapables de se déplacer peuvent recevoir des visites dans des conditions strictes (toujours la même personne qui ne doit présenter aucun symptôme deux semaines auparavant).</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>À partir de décembre, un maximum de 15 masques buccaux médicaux FFP2 par personne seront délivrés par la Bundesregierung à un prix modique pour les groupes particulièrement vulnérables. Il existe également 30 tests rapides par mois par personne nécessitant des soins de longue durée.</p> <p>Le personnel soignant doit être testé tous les trois jours et porter des masques FFP2. Les visiteurs doivent toujours porter un masque FFP2.</p>	
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>À partir du 15 juin, 1 visiteur régulier est autorisé dans les maisons de repos qui doivent garder une distance de 1,5 mètre. Les institutions qui sont libres de corona peuvent autoriser un plus grand nombre de visiteurs.</p> <p>Zuid-Limburg:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpitaux de Zuyderland : deux visiteurs, pas au même moment, par jour, pendant les heures de visite, et par patient ; - MUMC+ (Maastricht) : deux visiteurs, pas au même moment, par jour, pendant les heures de visite, et par patient ; - Les visites sont autorisées dans les maisons de repos, sauf si une ou plusieurs infections COVID-19 ont été diagnostiquées. 	<p>En Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les visites dans les hôpitaux et les maisons de retraite sont à nouveau autorisées. Le port d'un protège-bouche/nez est obligatoire.</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins considérés par eux comme non urgents sont reportés.</p> <p>Dans toute l'Allemagne, une plus grande capacité hospitalière est mise à disposition pour les opérations prévues.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>À partir du 2 juin 2020, les hôpitaux disposeront de leur propre système de visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins non urgents sont reportés - Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse restent ouverts
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <p>L'inspection de la santé (GGD) informe les contacts des patients confirmés.</p> <p>La recherche de contacts est assistée par les rapports du CoronaMelder.</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Le Gesundheitsamt informe les contacts des patients confirmés. La recherche de contacts est soutenue par les rapports de l'application Corona-Warn.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p>L'inspection de la santé informe les contacts des patients confirmés, de plus, assisté par les notifications de l'application Coronalert.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>Quarantaine à domicile (10 jours) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous avez des symptômes qui correspondent à la corona ; - vous avez corona ; - votre colocataire présente de légers symptômes coronariens ainsi que de la fièvre ou un essoufflement ; - votre colocataire a la corona ; - vous avez été proche d'une personne ayant une corona (au moins 15 minutes dans un rayon de 1,5 mètre) ; - vous revenez d'un pays où les conseils aux voyageurs indiquent que vous serez mis en quarantaine chez vous, à l'exception des travailleurs et des étudiants frontaliers. <p>À partir du 1er décembre, une personne sans symptômes mais qui a subi un risque (rapport CoronaMelder ou recherche de sources et de contacts) peut également être testée. Le test peut être effectué 5 jours après le compte rendu. En cas de test négatif, la quarantaine à domicile peut être levée.</p> <p>Politique de test, via GGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les personnes sans symptômes, mais qui ont été exposées à un risque, après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 1er décembre) ; - Tests de priorité pour une sélection de personnel de santé et d'enseignants ; - Des rues test (X)L seront mises en place dans l'ensemble des Pays-Bas, dans le sud du Limbourg il y aura une rue test XL, à Maastricht (MECC), ouverture prévue le 15 décembre. Tout Néerlandais doit pouvoir se rendre sur un lieu de 	<p>La quarantaine à domicile est automatiquement obligatoire via l'ordonnance sur la quarantaine, dès que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une personne présente des symptômes et attend le résultat d'un test (PCR ou test rapide) ; - Une personne a obtenu un résultat positif à un test rapide et attend toujours la confirmation par un test PCR - On a un résultat positif à un test PCR (patient confirmé) - On vit avec une personne qui a été testée positive. <p>Tous les autres contacts seront approchés individuellement avec une obligation de quarantaine. Les personnes infectées doivent également informer activement leurs contacts. En raison d'une décision de justice, le règlement d'entrée n'est actuellement pas en vigueur et la quarantaine ne s'applique pas aux voyageurs provenant d'une zone à haut risque.</p> <p>La période de quarantaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une personne infectée dure au moins 10 jours, jusqu'à ce qu'il y ait une nette amélioration ou qu'il n'y ait plus de symptômes pendant 48 heures ; - Les contacts restent en quarantaine pendant 14 jours et peuvent être testés après 10 jours. En cas de résultat négatif, la quarantaine prend fin - Lorsque vous êtes en quarantaine, vous n'êtes pas autorisé à quitter votre domicile et aucun visiteur n'est autorisé. Toute personne qui ne respecte pas les règles de quarantaine 	<p>La quarantaine à domicile est obligatoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de symptômes : isolez-vous immédiatement pendant 7 jours, consultez un médecin et faites-vous tester le plus rapidement possible. - Si le test PCR est positif, il faut alors procéder à un isolement. L'isolement peut être levé au plus tôt 7 jours après l'apparition des symptômes et au moins 3 jours sans fièvre et sans amélioration des symptômes. - En cas de test PCR positif, sans symptômes, isolement de 7 jours à compter de la date de retrait du test - En cas de contact à haut risque ou de retour d'une zone rouge : minimum 7 jours de quarantaine, à partir du dernier jour de contact à haut risque ou de séjour dans une zone à haut risque. Le test PCR doit être effectué le 7e jour suivant le début de la quarantaine. <p>Politique de test, via la médecine générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les soignants asymptomatiques ayant des contacts à haut risque (dans un rayon de 1,5 m de contact avec la personne infectée sans équipement de protection individuelle adéquat) - Personnes admises à l'hôpital, nouveaux résidents d'une entité résidentielle - La possibilité de tester les contacts à haut risque (qui ne sont pas des personnes soignantes) des personnes infectées au début de la quarantaine sera étudiée à partir du 15 janvier 2021. - Pour les résidents de Belgique qui ont séjourné plus de 48 heures à l'étranger, la possibilité de faire

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>test dans un rayon maximum de 45 minutes.</p> <p>- En plus des tests PCR, des tests rapides sont également effectués.</p>	<p>commet une infraction une amende peut être imposée.</p> <p>Politique de tests, par l'intermédiaire d'un médecin généraliste (test rapide) ou d'un service de santé (PCR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Personnes asymptomatiques : - Contacts (min. 15 minutes de contact étroit avec l'infection) - Infection confirmée dans un espace commun - Infection confirmée dans un établissement (hôpital, cabinets) ; - Personnel des centres de soins sans infection confirmée (si l'incidence est élevée dans la région) ; - Patients ou résidents des centres de soins (si l'incidence régionale est élevée) - Visiteurs des centres de soins sans infection confirmée (uniquement en cas d'augmentation de l'incidence régionale) ; - Personnel des centres médicaux sans infection confirmée (en cas d'incidence régionale élevée) - Le personnel des écoles ou des crèches - Entrée en Allemagne en provenance de l'étranger : test dans les 10 jours pour les personnes qui ont été dans une zone à risque au cours des 14 derniers jours. - Voyages intérieurs allemands : test effectué lors de voyages à l'intérieur de l'Allemagne, provenant d'une incidence régionale accrue. - Depuis le début du mois de novembre, un centre de test commun à Tivoli, Aix-la- 	<p>passer un test à leur arrivée en Belgique sera également examinée.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städtereion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	Chapelle, a été ouvert par la ville et la StädteRegion d'Aix-la-Chapelle. Les personnes présentant des symptômes pendant au moins deux jours consécutifs, les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test rapide ou qui doivent être admises dans une maison de retraite, les personnes qui ont reçu une notification de l'application CoronaWarn ou le personnel des écoles et des crèches peuvent être testées ici.	
15. Stratégie de Vaccination		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas : La vaccination commence le 8 janvier 2021.</p> <p>Via les sites de piqûre de la GGD (environ 30) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnel des maisons de soins, des institutions de soins pour handicapés et des soins à domicile. <p>Par un médecin institutionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> Résidents des maisons de retraite et personnes handicapées mentales vivant en institution. <p>Par le médecin généraliste</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnes âgées de plus de 60 ans avec une indication médicale (les personnes les plus âgées en premier). Les personnes âgées de plus de 60 ans sans indication médicale (les personnes les plus âgées en premier). Personnes de moins de 60 ans pour raisons médicales. <p>Par le médecin d'entreprise</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnel des services de santé des groupes mentionnés et personnel en contact direct avec les patients COVID-19. 	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie : La vaccination commencera le 27 décembre 2020. Le groupe cible de la vaccination ainsi que l'ordre de vaccination ont été décidés par le CoronImpfV du 15 décembre. La vaccination se fait par l'intermédiaire de sites centraux, de médecins (de famille) et de structures propres dans les hôpitaux.</p> <p>Priorité absolue:</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnes âgées de plus de 80 ans Résidents et personnel des maisons de repos Personnel de soins à domicile Les soignants travaillant avec une forte exposition à COVID-19, par exemple IC Le personnel soignant qui s'occupe des personnes très vulnérables, comme l'oncologie ou la transplantation <p>Priorité élevée :</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnes âgées de plus de 70 ans Personnes très vulnérables (démence/invalidité) 	<p>Pour l'ensemble de la Belgique : La vaccination commence en janvier</p> <p>Première phase (inoculation sur place) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Résidents et personnel des centres de soins résidentiels. Autres institutions de soins et leurs volontaires. Personnel hospitalier et de soins primaires. Personnel non médical des hôpitaux et des institutions de soins. <p>Deuxième phase (vaccination dans les centres locaux de triage et de vaccination) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Pour les plus de 65 ans. Les 45 à 65 ans ayant des problèmes de santé. Les personnes travaillant dans des secteurs vitaux. <p>Troisième phase (vaccination dans les centres locaux de triage et de vaccination) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Autres patients à haut risque (moins de 45 ans ayant des problèmes de santé). Le reste de la population adulte.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>7. Puis d'autres employés du secteur des services de santé.</p> <p><i>Par le GGD</i></p> <p>8. Enfin, les personnes de moins de 60 ans sans indication médicale</p>	<p>compréhensible, trisomie 21, transplantation d'organe)</p> <p>8. Des contacts étroits entre les deux parties ci-dessus</p> <p>9. Personnel soignant des personnes vulnérables en institution</p> <p>10. Personnel à haut risque d'exposition COVID-19, tel que les banques de sang et les centres de test</p> <p>11. Les policiers et les agents de la force publique courent un risque élevé d'exposition au COVID-19, notamment lors de manifestations</p> <p>12. Personnel soignant dans le secteur des soins de santé publics ou revêtant une importance particulière dans les infrastructures hospitalières</p> <p><i>Priorité accrue :</i></p> <p>13. Personnes âgées de 60 ans ou plus</p> <p>14. Personnes à risque accru : obésité, maladie chronique des reins ou du foie, cancer, BPCO, etc.</p> <p>15. Personnes ayant des fonctions essentielles : gouvernements, forces armées, police, pompiers, etc.</p> <p>16. Les personnes travaillant dans des installations et des entreprises d'infrastructures critiques, telles que les pharmacies, la gestion des déchets, les transports, etc.</p> <p>17. Personnel soignant présentant un faible risque d'exposition COVID-19</p> <p>18. Les travailleurs de la distribution alimentaire</p>	

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>19. Employés des services de garde d'enfants ou des écoles</p> <p>20. Employés en situation de vulnérabilité</p>	
16. Citoyens		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p>La perspective générale d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laver vos mains régulièrement ; - Tousser et éternuer à l'intérieur du coude ; - Utiliser des mouchoirs en papier ; - Ne pas serrer la main ; - social distancing; - En cas de fièvre, tout le ménage doit rester à la maison (les personnes exerçant des professions cruciales sont exclues). <p>Les maires peuvent désigner des zones (par exemple un parc, une plage ou des quartiers spécifiques) où sera contrôlé ou qui seront fermées en cas de rassemblements en cas de la violation de la règle de distance (1,5 mètre).</p> <p>Pour l'ensemble des Pays-Bas est en vigueur à partir du 15 décembre partiel le confinement complet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester à la maison autant que possible - A domicile, on reçoit au maximum 2 personnes par jour, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans - À l'intérieur (pas à la maison) et à l'extérieur, un groupe est composé d'un maximum de 30 et 4 personnes respectivement, provenant de ménages différents. - Un ménage n'a pas un nombre maximum de personnes. - Il est interdit de transporter de l'alcool ou des drogues douces entre 20 heures et 7 heures ou de 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les groupes à risque sont conseillés de rester chez eux autant que possible, les autres citoyens sont autorisés à aller travailler et faire leurs courses, mais il leur est également conseillé de rester chez eux autant que possible.</p> <p>À partir du 2 novembre, les dispositions suivantes s'appliquent à toute l'Allemagne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les membres de deux ménages peuvent se réunir en public - maximum dix personnes - Les fêtes privées sont considérées comme inappropriées, mais ne sont pas interdites - Tout le monde est prié de ne pas voyager, même pas pour une journée ou une visite familiale. - À partir de décembre, une nouvelle restriction des contacts est en vigueur : 5 personnes maximum à l'intérieur consistant d'un maximum de 2 ménages. À l'exclusion des enfants jusqu'à 14 ans. - Entre le 16 décembre et le 10 janvier 2021, il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les lieux publics. <p>Pour Noël, il a été décidé que les restrictions de contact peuvent</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquez les mesures d'hygiène. - Soyez vigilants à l'égard des personnes vulnérables. - A l'extérieur : les masques buccaux ne sont plus obligatoires, sauf dans les endroits très fréquentés déterminés par les autorités locales et dans les rues commerçantes et les marchés. - A l'intérieur : les masques buccaux restent obligatoires (magasins, cinémas, transports publics...). - Dans la région de Bruxelles-Capitale : obligatoire sur l'ensemble du territoire <p>A partir du 2 novembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contacts étroits sont limités à 1 personne (par individu) extérieure au foyer ; - Vous pouvez inviter un total de 4 personnes par ménage, à une distance suffisante. Il doit s'agir des mêmes 4 personnes pendant deux semaines ; - Il y aura une horloge nocturne de 24h à 5h pour décourager les fêtes à domicile. Les déplacements urgents sont bien sûr toujours possibles (travail, médical,...). <p>En Wallonie et dans la Communauté allemande, les déplacements non essentiels sont interdits de 22 heures à 6 heures.</p> <p>Pour Noël, les règles continuent de s'appliquer (1 contact câlin), un petit</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>les consommer dans les lieux publics.</p> <p>Pour Noël (24, 25 et 26 décembre), le nombre de personnes sera porté à un maximum de 3 personnes par jour en visite à domicile, à l'exclusion des enfants jusqu'à 13 ans.</p> <p>Cette extension ne s'applique pas à la veille du Nouvel An et il existe également une interdiction des feux d'artifice, qu'ils soient vendus, possédés ou cédés.</p>	<p>être étendues par les Länder si les taux d'infection le permettent. Ensuite, 4 proches parents peuvent être admis en dehors du ménage, même si cela signifie que plus de 2 ménages ou 5 personnes se retrouvent ensemble à l'exception des enfants jusqu'à 14 ans.</p> <p>Pour le Nouvel An, il a été décidé d'interdire la vente de feux d'artifice et de décourager et d'interdire le déclenchement de feux d'artifice sur les places très fréquentées. Les feux d'artifice organisés publiquement sont également interdits. Il existe une interdiction de rassemblement.</p>	<p>assouplissement concerne les célibataires : ils sont autorisés à inviter 2 personnes en même temps.</p> <p>Pour le Nouvel An, le couvre-feu continuera de s'appliquer et il y aura une interdiction générale de la vente et du déclenchement de feux d'artifice.</p>
<p>17. Frontières</p>		
<p>L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.</p>		
<p>Les voyageurs en provenance de zones à risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est fortement recommandé de se mettre en isolement à domicile pendant 10 jours sauf en cas de travail frontalier ou d'études transfrontaliers. <p>Le 16 octobre, les Pays-Bas ont émis des conseils de voyage orange pour la Belgique. Le 3 novembre, le code orange s'appliquera également à toute l'Allemagne. À partir du 4 novembre 22h00, l'avis urgent de ne pas se rendre à l'étranger s'applique jusqu'à la mi-janvier, à l'exception des déplacements nécessaires (travail, études, soins aux soins médicaux, qui ne sont pas disponibles aux Pays-Bas). Au retour, il est conseillé de se mettre en quarantaine pendant 10 jours au maximum ; Cette quarantaine peut être interrompue pour des déplacements nécessaires (travail</p>	<p>Suite à une décision de la Cour administrative supérieure du Land NRW daté le 20 novembre, il a été décidé de suspendre pour l'instant l'application du règlement Corona d'entrée. Un enregistrement via Einreiseanmeldung est nécessaire. Tous les voyages à destination et en provenance de l'Allemagne qui ne sont pas absolument nécessaires sont strictement déconseillés.</p> <p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'applique :</p> <p>Les personnes en provenance d'une zone à haut risque de NRW doivent se faire enregistrer à Einreiseanmeldung (www.einreiseanmeldung.de) dès le 9 novembre avant leur arrivée et rester en quarantaine pendant 10 jours.</p>	<p>À partir du 15 juin 2020, la Belgique ouvrira ses frontières pour les voyages à destination et en provenance de l'UE.</p> <p>À partir du 1er août 2020, toute personne venant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire Public Health Passenger Locator Form (https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form) en ligne. Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Les personnes qui viennent en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures.</p> <p>Ce groupe est soumis à une quarantaine de 7 jours au retour d'une zone rouge. Après 7 jours, un</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>frontalier, soins, etc.). Le 11 novembre, il a été décidé que les travailleurs frontaliers et les étudiants frontaliers sont exemptés de la quarantaine à domicile pour ces raisons. À partir du 15 janvier 2021, les voyageurs en provenance de zones à risque peuvent être soumis à un test après 5 jours de quarantaine, après quoi, en cas de résultat négatif, la quarantaine sera levée.</p> <p>De plus, il a été annoncé le 14 décembre que tout voyage qui n'est pas nécessaire avant la mi-mars 2021 est déconseillé d'urgence. Les résidents des pays voisins sont priés de ne pas venir aux Pays-Bas.</p>	<p>Cela ne s'applique pas aux personnes en transit par l'Allemagne sans nuitée, aux visites de moins de 24 heures en provenance des Pays-Bas, de la Belgique ou du Luxembourg, aux travailleurs transfrontaliers ou aux étudiants, ni aux visites urgentes de moins de 72 heures en Allemagne telles que les soins informels et les visites familiales et le transport transfrontalier de personnes et de marchandises.</p> <p>L'ensemble du <u>Pays-Bas</u> est déclaré zone à risque. Il est déconseillé aux Allemands de s'y rendre. Il est également déconseillé de se rendre en <u>Belgique</u> pour des voyages qui ne sont pas nécessaires.</p>	<p>test peut être obtenu, si le test est négatif, la quarantaine est terminée. Les voyageurs peuvent se soustraire à cette obligation s'ils remplissent un formulaire d'auto-évaluation qui les en dispense après analyse. Il existe des exceptions pour interrompre la quarantaine.</p> <p>En outre, à partir du 25 décembre, tous les résidents non belges âgés de 12 ans ou plus qui se rendent en Belgique en provenance d'une zone rouge et qui sont tenus de remplir un PLF (voyageant en transport organisé ou, s'ils séjournent à titre privé en zone rouge pendant plus de 48 heures et restent en Belgique pendant plus de 48 heures) doivent pouvoir prouver un résultat de test négatif datant de moins de 48 heures avant leur arrivée en Belgique. Dans le cas d'un transport organisé (bus, avion, etc.), le transporteur doit le vérifier.</p> <p>Le remplissage du formulaire de localisation des passagers et le respect de la quarantaine obligatoire seront plus strictement contrôlés et appliqués à partir du 1er décembre. Dans le cas d'un transport organisé, le transporteur doit le vérifier au départ (embarquement) ainsi qu'à l'arrivée. Des contrôles plus stricts aux frontières seront donc effectués.</p> <p>Au début de 2021, un nouveau système de PLF sera mis en place, distinguant les voyages professionnels et privés. Les voyageurs d'affaires munis d'une attestation de l'employeur ne devront donc plus être mis en quarantaine si leur PLF le démontre. Tous les autres voyageurs seront soumis à l'obligation de quarantaine.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
		<p>Les conseils aux voyageurs sont donnés sur la base des couleurs vert, orange (clair) et rouge. Il est fortement déconseillé de se rendre dans les zones rouges. À partir du 2 novembre, les voyages à l'étranger sont fortement déconseillés. Les villes et les municipalités devraient déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le "fun shopping" et le "border shopping".</p> <p>Le 16 octobre, la Belgique a émis un code rouge pour les Pays-Bas. Les déplacements non essentiels sont fortement découragés.</p>

18. Collaboration transfrontalière

Euregio Meuse-Rhin

Les partenaires de l'EMRIC s'accordent régulièrement sur les conséquences des mesures et de la communication publique.

En raison de l'intense trafic frontalier dans le sud du Limbourg, Mme Penn, présidente de la région de sécurité du sud du Limbourg, a demandé que ce sujet soit porté à l'attention du Conseil de sécurité. En même temps, en coordination avec la Province de Liège via EMRIC, elle a envoyé une lettre au Gouverneur de la Province de Liège pour examiner conjointement comment décourager le trafic frontalier.

Belgique-Pays-Bas

Les ministres belge et néerlandais appellent conjointement la population à limiter au maximum les mouvements transfrontaliers.

Allemagne-Pays-Bas : les ministres allemand et néerlandais appellent conjointement la population à limiter autant que possible les mouvements transfrontaliers.

Europe

La Commission européenne et le Parlement européen travaillent à la coordination et à l'harmonisation des politiques de santé des États membres. Les pays européens utilisent une norme unique pour le codage par couleurs, qui permet d'indiquer le degré d'infection d'un pays ou d'une région. Les 27 États membres de l'UE fournissent leurs propres données au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) à Stockholm. L'ECDC publie ensuite chaque semaine une nouvelle carte avec un code de couleur afin qu'il n'y ait plus de différences entre les États membres.

Vert : < 25 pour 100 000 habitants (au cours des deux dernières semaines) et moins de 4 % des tests de corona sont positifs.

Orange : > 25 < 50 pour 100 000 habitants et le nombre de tests positifs est soit supérieur à 4 %, soit > 25 < 150, mais le pourcentage de tests positifs est inférieur à 4 %.

Rouge : > 50 tests positifs et le pourcentage est supérieur à 4 %. Lorsqu'il y a plus de 150 infections pour 100 000 habitants, une zone devient de toute façon rouge.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Les partenaires EMRIC se concertent régulièrement sur les conséquences des mesures et de la communication publique.		
19. Législation et réglementation adaptées à COVID-19		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p>Une loi temporaire est entrée en vigueur le 24 avril. Cette loi contient un certain nombre de dispositions nécessaires en relation avec COVID-19. Par exemple, cette loi prévoit que la rédaction des testaments chez le notaire ou les assemblées annuelles des sociétés peuvent temporairement être effectuées à distance.</p> <p>Le 1er décembre 2020, les mesures de la loi temporaire covid-19 entreront en vigueur, remplaçant les ordonnances d'urgence actuelles. Cette loi devrait fournir une base juridique plus solide pour les mesures contre la transmission de COVID-19. La loi temporaire est gérée de manière centralisée, mais elle est également conforme aux relations administratives qui s'appliquent en dehors des situations de crise et prévoit une adaptation locale.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 25-03-2020, le Bundestag a approuvé une loi donnant plus de pouvoirs au Gesundheitsministerium de Berlin. La confiscation des médicaments et des vêtements protégés en est un exemple, l'ordonnance sur l'obligation de contrôle des entrées provenant de zones à haut risque et l'ordonnance sur la déclaration des entrées. La Coronavirus-Impfverordnung a également été publiée le 15 décembre. La législation dans le domaine de la Corona est alignée au niveau fédéral. <p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 avril 2020, le Parlement de RNW a approuvé la loi sur les épidémies. En temps de crise, cette loi permet d'adapter le droit territorial ; - Le CoronaSchutzVerOrdnung (CoronaSchVO) définit les mesures à prendre contre la transmission du virus et a été mis à jour pour la dernière fois le 16 décembre (valable jusqu'au 10 janvier 2021) - Selon le niveau de danger, des mesures supplémentaires doivent être prises au niveau local ou peuvent être assouplies en concertation avec les services de santé. - L'ordonnance sur les tests de la corona (du 2 novembre au 31 décembre) 	<p>Les règles de lutte contre la Corona sont fixées par décret ministériel. La dernière date du 28 octobre, modifiée le 19 décembre.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (21-12-2020 – 14h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<ul style="list-style-type: none">- L'ordonnance sur l'entrée, le Einreiseverordnung, régit le trafic frontalier, mais a été suspendue à partir du 20 novembre.- Depuis le 1er décembre, la Quarantäneverordnung NRW a été introduite (jusqu'au 20 décembre), qui régleme automatiquement qui doit être mis en quarantaine et pour quelle période.	
20. Recherches en cours		
<p>Dans le cadre du projet PANDEMIC, financé par Interreg, les études suivantes sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gestion des flambées- les conséquences juridiques des transports transfrontaliers d'ambulances et d'IC- Une enquête sur les possibilités d'un partenariat permanent entre les hôpitaux du Limbourg néerlandais et les hôpitaux de la région allemande d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg (Belgique) et de Liège (Belgique). <p>Être partenaires de projets : Partenariat EMRIC (chef de file), ITEM/Faculté de droit Université de Maastricht, Province de Liège, EGTS Euregio Meuse-Rhin, Communauté germanophone.</p>		

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés:

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzl.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>